

ou animale, fins et moyens se résument dans une loi très générale de conservation dans l'être, conservation de respect pour l'être humain.

Une société fondée sur la loi du respect de l'homme ne doit pas confondre la fin et les moyens. L'État ne doit pas incarner à la fois la fin et les moyens de la nation. On ne peut être à la fois l'instrument et le but, et, présentement, c'est justement ce que le gouvernement actuel nous propose. Il nous apporte l'instrument, et le but du bill présentement à l'étude, c'est que l'avortement se fasse d'une manière commune, se fasse d'une manière intégrale, et qu'il n'y ait plus aucun scrupule vis-à-vis de l'avortement. Et c'est justement là que c'est très précieux—l'avortement—parce qu'il s'agit, encore une fois, de l'essence même de l'individu, de l'essence même de la vie, de l'essence même des humains qui devront nous remplacer. Nous ne sommes pas des éternels et quand nous serons remplacés, ce sera peut-être pour le mieux. Nous serons remplacés par des choses nouvelles, par des choses meilleures et par des choses peut-être plus sociables, plus naturelles, parce que nous aurons vécu notre vie d'homme et, si nous l'avons mal vécue, nous paierons pour de l'autre côté.

Dans la cité humaine, le rôle de l'État est de légiférer et d'exécuter la législation. Il est entièrement dans les moyens de l'État de ne pas incarner à la fois—et il ne doit pas le faire par une loi rigoureuse—la fin, la finalité de la cité, soit d'être contenu dans une institution spécifique. Il faut donc, inséparablement, que la loi fondamentale de la cité humaine soit incarnée dans une institution spécifique, que cette institution soit au pouvoir et que ses pouvoirs soient le pouvoir suprême, placé au-dessus de l'État, et hors d'atteinte.

La motion à l'étude nous conduit, encore une fois, directement vers une question de conscience et de morale. Elle éprouve également le besoin de placer cette institution hors de la sphère de l'État. Une loi morale est impuissante en soi. L'État aura tôt fait de l'absorber ou de la violer à son profit s'il en avait envie. L'État a évidemment toujours et nécessairement le pouvoir, puisqu'il est le pouvoir. Alors, eu égard au pouvoir, que fera le ministre de la Justice?

● (8.10 p.m.)

Le ministre de la Justice reconnaît que la morale doit inspirer ce bill, mais il ne veut pas qu'elle fasse partie du Code criminel. Il ne veut pas en faire une loi écrite. Alors, que penser du ministre? Que dire de ce ministre de la Justice? Nous pourrions peut-être le qualifier de ministre de l'injustice, parce qu'il préconise ou accepte certaines réformes ou

certaines lois morales, en principe seulement, tandis qu'en fait, il ne veut pas les accepter.

Or, un tel ministre est la manifestation de l'hypocrisie surnaturelle; ce n'est même pas de l'hypocrisie naturelle. La loi fondamentale de la cité humaine ne doit pas être violée par personne et encore moins par l'État. Si tout est relatif en ce qui touche aux choses humaines, cet impératif est absolu. Tout serait perdu s'il en était autrement.

Monsieur l'Orateur, de même que les moyens sont subordonnés à la fin, l'État doit être subordonné au pouvoir moral. C'est l'ordre naturel et nécessaire des choses. Il n'y en a pas d'autres, monsieur l'Orateur.

Incarnant la loi suprême de la nation, le pouvoir moral doit être un pouvoir réel. La vie ne lui suffit pas. Il lui faut la force morale et non la force matérielle. La seule force immatérielle qui soit réelle est la justice. Pouvoir moral et pouvoir judiciaire doivent être un seul et même pouvoir. Or cela devient une objection de conscience, monsieur l'Orateur.

L'amendement que nous sommes à étudier présentement devrait certainement être accepté par un grand nombre de députés, par les députés d'en face, par ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas voulu accepter aucun amendement au bill que nous étudions.

Et, pourtant, l'amendement que nous étudions présentement est un des plus complet, des plus humain et des plus social encore vu. Or, l'humanité sera comme l'homme la fera. L'homme récolte ce qu'il sème. Or, si nous semons le désarroi dans notre société, si nous empêchons la société de se multiplier, par des lois immorales, comme celle que nous sommes à étudier présentement, nous serons soumis à des calamités épouvantables.

Quant à moi, je n'en prendrai pas la responsabilité. Si le ministre et les députés d'en face veulent accepter cette responsabilité, qu'ils la prennent. Nous sommes ici des objecteurs de conscience. Nous voulons la paix et le bonheur de la nation. Nous voulons voir grandir la nation; nous voulons nous voir remplacer par d'autres qui sont censés nous succéder logiquement, suivant le destin de la création. Or, nous n'avons pas le droit d'intervenir là-dedans.

Le monde qui meurt sous nos yeux est celui des idéologies, des objections, des mythes, du droit appuyé par la force, des fausses valeurs ou des fausses idéologies qui, au contact du réel, se dégradent en valeurs matérielles.

On pense uniquement au point de vue matériel, car on se fiche du point de vue spirituel. On se fiche de la morale. Il n'y a plus de morale, il n'y a plus de conscience, présentement, de l'autre côté. Pourtant, à